



LIGUE REGIONALE de TIR de FRANCHE - COMTE

Georges MOURAND
Secrétariat
9, rue neuve
25310 BLAMONT

Blamont le 05 décembre 2007

É Ê 03 81 35 97 74
MourandTir@aol.com

AFFICHAGE dans les STANDS

Objet : AVIS PREALABLES

INFORMATION du PRESIDENT de LIGUE

Le Président de la LIGUE de TIR de FRANCHE-COMTE, informe les LICENCIÉS et les Responsables d'Associations.

Que les demandes de signature d'avis favorables (fiche verte), doivent être émises
et **ENVOYÉES EXCLUSIVEMENT par les Présidents de Sociétés.**

**Aucune demande émanant des sociétaires ne sera prise en compte
Il ne sera, non plus, tenu compte des demandes et réclamations téléphoniques.
Celles-ci doivent parvenir par courrier postal, exclusivement des Présidents**

Rappel pour les détenteurs (1) ou futurs détenteurs (2)

- Avoir une licence à la FFTir en cours de validité (1-2) et validée à la LIGUE
- Avoir un carnet de TIR à jour (1-2)
- Demander au Président de sa société de tir un avis favorable, que celui-ci fera Signer par le Président de LIGUE (1-2)
- Déposer auprès des services de Police ou de Gendarmerie un dossier de demande d'acquisition et de détention (2), de renouvellement de détention (1)
- Demander un récépissé de dépôt de dossier (Obligatoire)

Pour les renouvellements, demande à déposer auprès des services de police ou de gendarmerie, TROIS MOIS avant la date de fin de validité de votre autorisation
(N'attendez pas la relance de la Préfecture, c'est à vous de gérer vos dossiers. Cela vous évitera des problèmes sérieux)

Le secrétaire
Georges MOURAND

Le Président
Yves GOUVIER